Image not found or type unknown

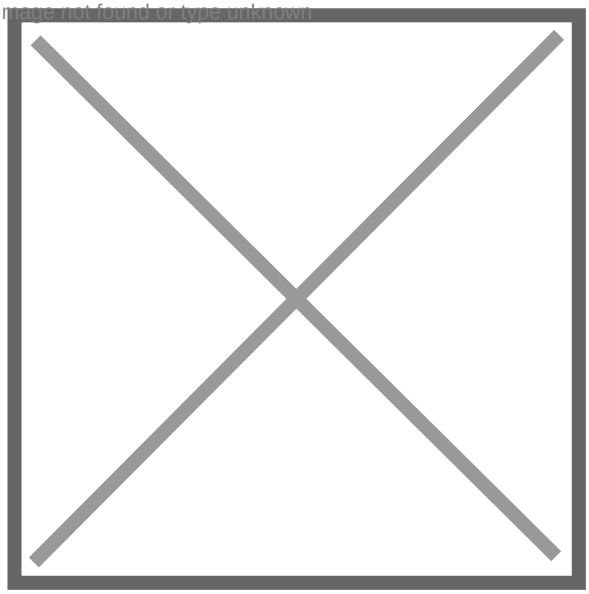

Litige avec un artisan /dommages travaux

Par **TELEMAQUE**, le **10/05/2012** à **14:14**

Bonjour,

J'ai commandé à un aluminier des travaux de verrière d'un montant ttc de 12.300 €. Je dois encore à cette entreprise un solde de 5.012,80 €, solde que je ne conteste pas. Cependant, la réalisation de cette verrière ne me donne pas entière satisfaction : il y a des fuites par temps de pluie et un des éléments de la structure ne répond pas à la description du devis ; Cet élément devait être à rupture de pont thermique, or, il ne l'est pas ! J'ai constaté de ce fait une production de condensation, qui de surcroît, s'est transformée en givre l'hiver dernier.

Aujourd'hui, l'entreprise me menace d'un commandement de payer par voie d'huissier.

Voici ma question : suis-je dans l'illégalité dans mon refus de solder cette facture tant que les troubles ne sont pas éliminés ?
D'autre part, quels sont les recours possibles ?

Merci beaucoup.
Cordialement

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **19:08**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'entrepreneur dans laquelle vous le mettez en demeure de procéder à la mise en conformité des travaux que vous lui avez commandés en reprenant les malfaçons et en en remplaçant un élément qui ne correspond pas à la description du devis.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous ferez constatez par voie d'huissier les malfaçons et laisserez ensuite le soin à la juridiction compétente de régler le litige.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **TELEMAQUE**, le **20/03/2013** à **07:36**

Bonjour,
et merci pour votre réponse dont j'ai été informé seulement aujourd'hui. Actuellement, j'attends la réponse de ma juridiction en charge du dossier. Toutefois, je trouve cette dernière longue à se prononcer ! En effet, car cela fait déjà plus de cinq mois que j'ai contesté le commandement de payer à l'huissier mandé par l'entreprise. D'autre part, j'avais fait faire 8 jours plus tôt à ce même
officier de justice un constat des troubles !
Chamfort n'aurait pas apprécié ce défaut d'éthique...
Merci Beaucoup.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés